

<p>Novembre 2014</p>	<p>DOCOB « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »</p>		<p>Site d'importance Communautaire FR 820 1658</p>
	<p><b>SYNDICAT MIXTE EYRIEUX CLAIR</b> 1, Rue de la Pize 07 160 LE CHEYLARD 04.75.29.44.18 (standard) 04.75.29.72.93 (ligne directe)</p> <p><b>NATURALIA ENVIRONNEMENT</b> Site Agroparc Rue Lawrence Durrell - BP 31 285 84911 AVIGNON cedex 9 04.90.84.17.95 (standard)</p>	<p>Guillaume CHEVALIER Chargé de Mission Natura 2000 <a href="mailto:natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr">natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="http://vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr">vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr</a></p> <p>Elsa MARANGONI Chargée d'étude Natura 2000 <a href="mailto:e.marangoni@naturalia-environnement.fr">e.marangoni@naturalia-environnement.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="http://www.naturalia-environnement.fr">www.naturalia-environnement.fr</a></p>	<p><b>Site NATURA 2000 B6</b></p>

# - Ateliers thématiques - Phase diagnostic

26 NOVEMBRE 2014

SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT



**PERSONNES PRESENTES :**

Claude BLANC (Syndicat Mixte Eyrieux Clair - SMEC)- Valérie CHARVILLAT (SMEC) – Damier COCATRE (Parc Naturel Régional des Monts d’Ardèche) – Méлина CHALEAT (Communauté d’Agglomération Privas Centre Ardèche - CAPCA) – Antoine BARANNE (Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vive) – Jean-Marc PASSEBOIS (Association des riverains de la Glueyre) – Charly BESSON (Agriculteur à Issamoulenc) –Jean-François VIALLE (Eleveur ovin à Issamoulenc) – Nicole CHAZEL (Communauté de Communes du Pays du Vernoux) – Michel MOULIN (Mairie Saint Julien le Roux) – Mathieu ARNAUD (Chambre d’Agriculture de l’Ardèche - CA07) –Robert FECHET (Fédération des chasse de l’Ardèche) – André MOINS (CA 07) –Gilles MARTINEAU (CA 07) – Laurence JULLIAN (Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes) – Martine GRIVAUD (Direction Départemental des Territoires de l’Ardèche) – Lucille BOBET (Conseil Général de l’Ardèche) – Eveline BIJKERK (Forestière et association Bassin Eyrieux Environnement Développement - BEED) – Martine CHAUVELIN (Association des riverains des gorges de la Glueyre) – Jean-Pierre NEY (Union des Forêts Privées d’Ardèche) – Serge BADUFLE (mairie de Nonières) – Julien JOURDAN (Paysan/Apiculteur) – Sébastien DARNAUD (Association BEED/FRAPNA) – Éric GALLARD (BEED) – Norbert COSTE (Mairie Les Ollières-sur-Eyrieux) – Georges BONILLO (élu) – Paul ROUX (Compagnie Nationale du Rhône Valence - CNR) – Marie-Ange POURCHIER (CNR Valence) – Jean-louis SARRIER (CNR Valence) – Aurélie POUMAILLOUX (Botaniste) - Elsa MARANGONI (Naturalia) – Lénaïc ROUSSEL (Naturalia).

**PERSONNES EXCUSEES :**

Bernard BERGER (SMEC) – Patrick BORRAS (SMEC) – Christian BOUCANSAUD (Fédération de Pêche de l’Ardèche FDPMA 07) – Gérard ISSATEL (Groupe Chiroptère Rhône Alpes) – Laetitia SERRE (Commune de Beauvène et CAPCA) – Florent SOUBRILLARD (Communauté de Communes du Pays du Cheylard) – Martine POUMARAT (Direction Régional de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement Rhône Alpes) – Romain SCHOCKMEL (CC Val’Eyrieux) – Denis SERRE (SMEC) – Michel FILIPPI (SIVU de la Glueyre) – Morgane MAITRIAS (CC du Pays de Vernoux) – Anne-Marie DELARBRE (CC Pays de Vernoux) – Laurent UGHETTO (Agence Départementale du Tourisme 07) – Isabelle BON (Conseil Architecture Urbanisme Environnement de l’Ardèche) – Théo DUPPERAY (Expert astacicole) – Marig GROUAZEL (Commune du Pouzin) – Arnaud ARMAND (Comité Départemental Olympique et Sportif) – Michel FRECHET (Sous-préfet de Tournon) –Alain SAULIER (Association Communale de Chasse Agréée de Saint-Maurice en Chalencon)- Jean-Marc DEBARD (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l’Ardèche).



## DEROULEMENT DE LA JOURNEE D'ATELIERS

### Objectifs de la journée

- ➔ Validation des enjeux écologiques et socio-économiques
- ➔ Compléter les données manquantes
- ➔ Identifier les objectifs de conservation

### Matinée informative 9h30 – 12h30

- ➔ Résultat du diagnostic et échanges

### Après-midi 14h00 – 17h00

- ➔ Ateliers de travail basés sur plusieurs thèmes
  - Agriculture/Gestion forestière
  - Gestion de l'eau et des milieux aquatiques
  - Activités de loisir et tourisme

## COMPTE-RENDU DE DISCUSSION :

La journée a permis d'atteindre en partie les objectifs visés qui étaient d'échanger et compléter les enjeux socio-économiques, de s'informer sur les données manquantes et d'identifier les objectifs de conservation pour chaque thématique. Les demandes principales des acteurs locaux présents lors de cet atelier portaient sur le manque de chiffres et de descriptions fines sur les différentes activités et usages du site B6. Un complément d'information doit être fait pour valider le diagnostic.

## MATINEE INFORMATIVE : PRESENTATION DES DIAPORAMAS

*Les diaporamas présentés lors de cette journée sont annexés à ce compte-rendu.*

M. Chouteau, président du COPIL, introduit la matinée en rappelant à l'assemblée ce qu'est l'étude DOCUG en cours de réalisation sur le site B6. Il précise les objectifs d'une telle démarche, c'est-à-dire, l'amélioration des connaissances sur un territoire, sur sa richesse et sa diversité. Ce diagnostic écologique et socio-économique permet de donner de la valeur au territoire, mais également de comprendre les interactions existantes entre les différentes pratiques, usages et les milieux naturels. Il précise qu'il s'agit d'une démarche participative et de concertation.

### Diaporama de présentation générale du site B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

E. Marangoni du bureau d'études Naturalia prend la parole. Le site B6 est un Site d'Intérêt Communautaire dont le périmètre d'étude a évolué et s'étend désormais sur 20 173 hectares, 33 communes sont concernées. Il est composé d'un réseau hydrographique prégnant d'environ 242 km de cours d'eau. La structure animatrice de ce site et de l'élaboration du Document d'objectifs est le Syndicat Mixte Eyrieux Clair (SMEC).



Au niveau de l'inscription sur le territoire, l'Espace Naturel Sensible « Serres Boutiérots, vallées de la Glueyre, de l'Orsanne et de l'Auzène » est compris à près de 80% sur le site d'étude DOCOB B6. Les politiques des démarches Natura 2000 et ENS sont très proches en termes de préservation de la biodiversité puisqu'elles s'animent toutes les deux au travers des usages et des activités d'un territoire. Il y a pour le site B6, au niveau géographique, une concordance qui renforce les possibilités d'actions. Ainsi, il a été décidé d'élaborer un Document Unique de Gestion (DOCUGE) qui associe les politiques ENS et Natura 2000. La différence entre un DOCOB et DOCUGE se fera essentiellement au niveau du plan d'actions, qui comprendra alors des actions qui seront propres au site N2000, d'autres à l'ENS et d'autres qui seront communes aux deux. Un code couleur sera employé suivant le territoire considéré.

Concernant le planning de l'élaboration du DOCUGE, une série d'ateliers thématiques est prévue fin février 2015, il s'agira d'un travail de co-construction pour déterminer les actions à entreprendre pour répondre aux objectifs de conservation. La lettre d'information Natura 2000, à paraître en janvier, inclura une invitation pour ces ateliers.

Des précisions sont demandées quant à la différence entre les deux campagnes d'ateliers thématiques. M. Chevalier (SMEC) précise que les ateliers thématiques sont des moments d'échanges et de concertation ouverts à un large public ; que chacun qui se sent concerné par la démarche puisse y participer et partager la construction de ce document, pour qu'il soit réaliste et réalisable. La première campagne d'atelier se focalise sur le diagnostic et l'identification des enjeux et objectifs de conservation. La deuxième campagne d'atelier, qui s'articulera suivant ce qui sera ressorti aujourd'hui et de ce qui aura été complété, devra permettre de définir, en co-construction, les actions du plan de gestion DOCUGE. Cette seconde campagne sera thématique et pourra également être géographique ; des sorties vers l'extérieur pourront être proposées.

E. Marangoni (Naturalia) reprend le déroulé du diaporama. Le classement de la vallée de l'Eyrieux et ses affluents en tant que SIC, a été motivé par la présence d'habitats naturels riches et diversifiés. Plus particulièrement des habitats aquatiques et rivulaires, des landes et des boisements remarquables. Suite aux prospections de terrain de NATURALIA en 2013, ce sont 19 habitats naturels d'intérêt communautaire qui ont été inventoriés sur le site, dont 4 sont prioritaires. A. Poumailloux (Naturalia), botaniste à Naturalia, apporte des précisions quant à la répartition de ces habitats prioritaires sur le site B6. Les formations herbeuses à *Nardus* sont localisées au-dessus de 900 m d'altitude dans les serres (Ajoux, Saint Julien du Gua, etc.). Les pelouses sèches semi-naturelles sont dispersées partout sur le site, les pelouses calcaires sur sables se trouvent quand à elles au niveau de la vallée de l'Eyrieux, à Saint Laurent du Pape. Enfin, on trouve les forêts d'Aulnes glutineux et de Frênes sur certains affluents de l'Eyrieux (secteurs alluvionnaires).

Les habitats d'intérêt prioritaire sont des habitats naturels dont les surfaces ce sont vu notamment réduire au cours du temps par les activités humaines, ces habitats naturels sont rares et sensibles.



M. Chevalier (SMEC) note que sur les 19 habitats naturels d'intérêt communautaires inventoriés, beaucoup sont des milieux ouverts et semi-ouverts. Il est rappelé qu'un milieu dit ouvert ou semi-ouvert est un milieu composé essentiellement ou majoritairement par la strate herbacée. Sur le site B6, ils correspondent à des espaces pâturés et exploités par l'homme. Néanmoins, nombreux de ces espaces ne sont plus entretenus (abandon de l'agropastoralisme) et tendent à disparaître par endroit sur le territoire.

E Marangoni énumère l'ensemble des habitats naturels présents sur le site B6 en indiquant la valeur patrimoniale de l'habitat et le risque local, ce qui permet de conclure à l'enjeu local de conservation. Ces enjeux de conservation (de faible à fort) sont associés à des priorités d'actions (de 1 à 3).

Les données faune sont traitées de la même manière, 64 espèces inscrites aux directives européennes ont été recensées sur le site d'étude B6 lors des inventaires de 2013. 25 espèces ont été intégrées au formulaire standard de données. M. Chevalier (SMEC) précise que le formulaire standard de données est le recueil des espèces patrimoniales présentes sur un site Natura 2000.

E. Marangoni (Naturalia) précise que tous les tableaux présentés au cours de la journée seront disponibles sous format papier pour les ateliers thématiques.

L. Roussel (mammologue Naturalia) donne quelques précisions sur les chauves-souris ou chiroptères. Ce sont des mammifères à vol actif qui utilisent 2 types d'habitats : d'une part des gîtes où elles passent la journée (bâtiments, cavités naturelles ou artificielles et les arbres), d'autre part des territoires de chasses (au-dessus des cours d'eau, le long des haies, au-dessus des prairies ou dans les bois). Parmi les espèces animales, certaines qui sont plus sensibles que d'autres car elles nécessitent pour leur cycle biologique une importante diversité d'habitats, sont appelées les espèces « parapluie ». L. Roussel donne l'exemple du Murin de Bechstein, espèce forestière qui gîte et chasse dans les arbres. Si des actions doivent être mises en place sur les chauves-souris forestières, on vise cette espèce puisque cela aura un impact positif sur les autres espèces forestières. De la même manière, la préservation du bâti pour le Petit Rhinolophe aura un effet positif sur les pipistrelles qui occupent également cet habitat. Sur le territoire B6, le cortège chiroptérologique est important mais les enjeux dépendent des effectifs rencontrés. Plus il y aura de gîtes et de possibilité de gîtes et plus l'espèce sera présente. Les données bibliographiques ont permis de cibler certains secteurs. Pour compléter l'information connue sur le territoire, les prospections ont été réalisées sur les secteurs où les données étaient manquantes.

La valeur patrimoniale se base sur les données régionales, l'enjeu local est lui déterminé suivant les risques, les effectifs et la sensibilité de chaque espèce. Il s'agit d'être le plus objectif possible, cela est déterminé à dire d'expert.

Concernant les autres mammifères, les prospections ont été axées sur la Loutre et le castor d'Europe. Le Lynx a été identifié sur le site par un touriste Canadien sur Vernoux en Vivarais en avril 2012, les services de l'ONCFS ont pris cette donnée au sérieux car il s'agissait d'un touriste habitué à voir cette



espèce dans son pays (biologiste canadien). Néanmoins, aucune nouvelle observation n'a été faite depuis lors.

Le Busard cendré est nicheur et le Vautour est de plus en plus présent. Il est noté par le public qu'au vue des faibles populations du papillon appelé Hermite, il faudrait s'intéresser plus à cette espèce, augmenter l'enjeu local sur le site si possible et envisager des actions.

E. Marangoni (Naturalia) précise que les ateliers thématiques sont là pour mettre en avant des préoccupations locales, des enjeux identifiés par les acteurs et les habitants du site.

Concernant les poissons et les écrevisses, il y a deux enjeux principaux : la dynamique de population négative du Barbeau méridional et l'importance de maintenir les populations d'écrevisse à pattes blanches sur l'ensemble des cours d'eau.

Les principes généraux des directives européennes mentionnent **« Les mesures de préservation du site doivent tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales. »** et **« [...] que le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines; »**. Ainsi, le diagnostic socio-économique doit permettre d'identifier les interactions des activités et usages sur la biodiversité et les espaces naturels du site B6.

#### ➤ Diaporama sur le thème : Agriculture, pastoralisme et gestion forestière

- Agriculture et pastoralisme

La majorité du site est globalement boisé et dominé par des forêts de feuillus.

Concernant l'activité agricole, le nombre d'exploitation a diminué de 55% entre 1988 et 2010, la surface moyenne des exploitations est passée de 16 à 34 ha en 20 ans. L'agriculture vivrière sur de petites surfaces a été progressivement abandonnée au profit du remembrement pour des productions plus spécifiques et productives. Cependant, le département de l'Ardèche et les communes du site B6, malgré cette tendance, ont gardé des systèmes agricoles basés sur la polyculture et l'élevage. Même si en moyenne les surfaces toujours en herbes et de cultures permanentes restent constantes, il y a ponctuellement un abandon des milieux ouverts et des terrasses.

Une personne de l'assemblée met en avant le fait que la déprise agricole n'est pas mise clairement en avant. M. Martineau (CA 07) précise qu'une étude de la DDT a été faite sur la consommation des espaces en 1979, au service de la planification. On a une perte de diversité de production agricole, qui est considérable. En 1970, on avait, sur le territoire de l'ancienne communauté de communes Eyrieux-aux serres 500 vaches, aujourd'hui il n'y en a plus que 80. E.Marangoni (Naturalia) montre que les données Agreste, ont mis en avant que le cheptel a largement diminué sur le site B6. M.



Martineau (CA 07) précise qu'une étude de la DDT a été faite sur la consommation des espaces en 1979, par le service de la planification

E. Marangoni (Naturalia) précise que l'hétérogénéité de la pression du pâturage se retrouve au niveau des serres où certaines zones sont surpâturées et d'autres laissées à l'abandon. Un agriculteur précise que l'agriculture subit une grosse pression sur le nettoyage (écobuage). Quand les terrains sont embroussaillés, il est trop complexe de pratiquer l'écobuage.

M. Chevalier (SMEC) précise que cette thématique est forte, et pose la question de comment peut on engager ce type de mesures pour favoriser l'ouverture des milieux ouverts. L'écobuage est autorisé pour les agriculteurs et les forestiers, selon le protocole d'encadrement prévu avec les pompiers pour éviter les risques, précise M. Grivaud (DDT07). C'est un accompagnement trop compliqué à mettre en œuvre rétorque un agriculteur.

M. Martineau (CA07) précise que pour qu'il n'y ait pas de polémique sur l'impact du pâturage, il faudrait mettre des chiffres ou évaluer avec prudence. Il peut y avoir des dégradations ponctuelles dans le temps sur des zones données, qui seront par la suite « gommées » au moyen terme. On peut être impactant à certains moments et protecteurs des habitats à d'autres.

A. Poumailloux (Naturalia) précise que l'évaluation d'un surpâturage s'effectue par la composition floristique de la prairie, et la présence ou l'absence de certaines espèces qui sont des indicatrices de surpâturage ou non. M. Martineau (CA07) ajoute que la pelouse peut se régénérer même si à un instant « t » elle a disparue.

M. Chevalier (SMEC) rappelle que Natura 2000 se base sur du volontariat et sur la motivation des acteurs locaux pour permettre la construction des actions.

Une personne de l'assemblée aimerait que soit prise en compte l'intensification des productions. C'est une donnée qui mériterait d'être creusée pour savoir s'il s'agit d'une généralité ou d'une donnée ponctuelle.

Une personne de l'assemblée souhaiterait que soit intégrée la capacité du territoire à s'adapter aux aléas du changement climatique et mettre en valeur cet enjeu. A. Poumailloux (Naturalia) rappelle que le bassin de l'Eyrieux se situe dans un secteur de transition entre le domaine méditerranéen et océanique dégradé voire continental, collinéen et montagnard. Il y a de ce fait une certaine adaptation des écosystèmes locaux à cette transition climatique, ce qui fait l'originalité des habitats naturels de la vallée de l'Eyrieux (large palette d'habitats et d'essences). Il est important de préserver cette diversité.

Au niveau des objectifs de conservation, il est important de contextualiser les enjeux locaux. Débats sur les haies et les terres labourables, ainsi que sur le nettoyage des ripisylves.



- Gestion forestière

Au travers de la présentation d'une carte, le constat forestier fait sur le site B6 se traduit par la présence d'une grande majorité de forêts de feuillus ; surreprésentées par des châtaigneraies encore exploitées et d'autres en taillis mélangées à des chênaies sessiliflore. Plus localement on observe la présence de résineux liés à l'exploitation forestière. Les landes restent bien représentées sur l'ENS des Boutières.

Le terme « fermé » utilisé dans la légende de la cartographie pour désigner les peuplements forestier pose question, il n'est pas explicite pour plusieurs personnes. En effet, il s'agit de différencier trois types de forêts : forêt fermée de feuillus, forêt fermée de résineux, forêt fermée mixte. Le terme « fermé » sous –entend un espace peuplé d'arbres forestiers couvrant au moins 40% du sol. Les jeunes plantations forestières, le reboisement naturel et les coupes à blanc sont saisis en Forêt fermée. E. Marangoni rappelle ce qu'est l'affouage communal : c'est la mise à disposition par la commune des forêts communales aux habitants pour le bois de chauffage. Il semble, face aux réactions de l'assemblée et au vue des faibles surfaces de forêts domaniales sur le B6, que cette pratique soit relativement peut présente, peut impactante.

D'autres pratiques d'exploitations forestières sont évoquées, notamment les coupes à blanc qui créaient de l'érosion et qui déstabilisent les milieux naturels. Que se passe-t-il après une coupe à blanc ? il est partagé que le propriétaire a l'obligation de replanter après une coupe à blanc, dans les faits on observe fréquemment que les terrains sont laissés à l'abandon après exploitation.

➔ **Diaporama sur le thème : Gestion des eaux et milieux aquatiques**

E. Marangoni fait une présentation des éléments récoltés auprès des outils de programmation et de gestion de la ressource en eau en application sur le territoire (SDAGE, PDPG, Contrats de rivières). M. Chouteau (Psdt du COPIL) précise que l'ensemble du territoire est doté d'assainissement collectif et non collectif et que petit à petit les choses s'améliorent. Il y a des pollutions diffuses et très ponctuelles.

La cartographie des ouvrages hydrauliques montre une grande quantité de seuils sur l'Eyrieux et ses affluents, et aussi la présence de microcentrales. Ces ouvrages représentent pour certaines espèces des obstacles à leurs déplacements et donc au développement de leur population. Pour d'autres espèces, comme certaines libellules, les eaux stagnantes engendrées par les seuils sont très favorables. Il est précisé qu'il n'y a pas eu d'inventaires spécifiques de réaliser sur les ouvrages hydrauliques dans le cadre de l'étude DOCUGE, les données présentées sont des données récoltées au travers du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE).

Il est évoqué le cas du barrage des Collanges et le transfert prévu de 25 000 m3 de sédiments à l'aval de l'ouvrage. V. Charvillat, chargée de coordination du contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon –



(SMEC) précise que ce dossier est en cours d'étude, c'est un long travail d'échange et de concertation avec le territoire, un comité de pilotage est d'ailleurs prévu le 15 décembre sur cette thématique-là.

M. Chevalier indique que les enjeux socio-économiques présentés sont le résultat de données récoltées et des témoignages collectés en 2013 lors de la session de questionnaires sur les activités et usages du site.

### ➤ Diaporama sur le thème : Activité de loisir et tourisme

Une personne de l'assemblée précise que le département de l'Ardèche est très touristique, que la présentation faite ne reflète pas suffisamment l'état du tourisme sur le territoire B6 et ne permet pas de se rendre compte des surfaces et des activités en lien avec le tourisme et les loisirs. Mme Bobet (CG 07) ajoute que l'observatoire du sport va permettre d'avoir des données sur les activités de sports de nature. Il faut se rapprocher de cet organisme.

Le SMEC et Naturalia indiquent qu'aujourd'hui on est encore dans la collecte de données et que les rencontres avec les acteurs locaux permettent de conforter et d'améliorer la vision de terrain et de rendre plus réaliste ce diagnostic.

Il est rappelé également que le Label Géoparc n'est pas apparu et qu'il serait intéressant de le mettre en avant.

Concernant la circulation des engins motorisés, plusieurs arrêtés sont en vigueur dans les mairies. L'ONCFS et le Parc possèdent quelques informations là-dessus.

La matinée informative se clôture autour de 12h15.

### APRES-MIDI PARTICIPATIVE : ATELIERS DE TRAVAIL

L'après-midi est consacrée aux ateliers thématiques. Les personnes de l'assemblée se répartissent sur les trois tables auxquelles sont associées les thématiques présentées lors de la matinée. C'est-à-dire : 1) l'agriculture, pastoralisme et forêt, 2) la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et enfin 3) les activités de loisir et de tourisme.

Sur chaque table, une feuille au format A0 et des post it vont permettre aux groupes de travaux de coller leurs enjeux et objectifs de conservation via la méthode méta-plan, qui consiste à répartir les objectifs par affinité et ressemblance sur la feuille. Un rapporteur et un animateur sont désignés sur chaque table.

Une heure est consacrée à l'échange pour les groupes de travail. Ensuite chaque animateur retranscrit en plénière les conclusions de ces échanges.



## GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Les enjeux et objectifs de conservation qui ont été mis en avant lors de cet atelier sont :

**Enjeu : Retrouver une végétation rivulaire continue et composée d'essences endémiques**

**Objectif : Réduire l'expansion des espèces exotiques et invasives et préserver les zones à enjeux de la colonisation par ces espèces**

### Sous-objectifs :

- ➔ Lister les espèces invasives et mieux connaître leurs moyens de dispersion
- ➔ Faire un état 0 de la colonisation des habitats par les espèces invasives et localiser les fronts de colonisation

Dans le cadre du contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon des actions expérimentales appelées opérations pilotes seront réalisées pour contenir ces espèces sur trois sites ciblés de l'Eyrieux (les Ollières-sur-Eyrieux, Beauchastel et Saint-Laurent-du-Pape). L'objectif de ces actions localisées est d'intervenir de façon importante dans un premier temps, en menant des actions de concassages et la mise en place de bâches. Dans un second temps, ce sont des actions de contention/gestion dans le temps par l'intermédiaire du pâturage, de la fauche ou bien du désherbage thermique qui seront réalisées. Les Plans pluriannuels de gestion et d'entretien de la végétation des rives réalisés par le SMEC (action du contrat de rivière) prennent en compte ces enjeux, cependant ces actions ne visent pas spécifiquement les espèces exotiques. Selon l'association BEED, la rivière Glueyre est en proie à un développement d'espèces invasives (Renouée du Japon, Impatiens de l'Himalaya). Des données existent sur ces espèces invasives, un travail de concertation locale semble intéressant à mener pour avancer sur cette problématique.

A. Poumailloux (Naturalia) explique que les plantes invasives ont des stratégies de reproduction et de colonisation très complexes ; elle précise que des recherches sont encore en cours pour appréhender ces stratégies. En termes d'actions proprement dites, la prolifération de la Renouée du Japon est difficile à contenir. La seule action efficace appliquée aujourd'hui sur cette espèce est l'arrachage des nouveaux foyers, en agissant prioritairement en tête de rivière (front de colonisation amont) et de façon continue. Faire la liste des espèces exogènes qui s'installent et se développe sur le territoire permettrait une meilleure connaissance de leur répartition et ainsi d'affiner et prioriser les actions.



**Enjeux espèces : Protéger les espèces patrimoniales et dont la Loutre, le Castor et l'Ecrevisse à pieds blancs (espèces patrimoniales à forte connotation culturelle et emblématique du territoire)**

**Objectif 1 : Améliorer les conditions de vie et d'émancipation des espèces aquatiques**

**Sous-objectifs :**

- Réaliser une veille vis à vis des nouveaux polluants ;
- Améliorer la qualité de l'eau ;
- Gérer les rejets d'eaux usées et des engrais de ferme;

*A noter que cet objectif est indirectement en lien avec le tourisme.*

**Objectif 2 : Maintenir et améliorer l'état des habitats aquatiques et de bords de cours d'eau/ Améliorer la naturalité des peuplements forestiers alluviaux en prenant en compte les besoins de l'homme.**

**Sous-objectifs :**

- Améliorer et maintenir la fonctionnalité de corridor écologique des ripisylves (rôle de préservation de crue, rôle de réservoir de biodiversité, rôle épuratoire, etc.) ;
- Retrouver un cordon de végétation continue et fourni le long des cours d'eau permettant de remplir des rôles de fonctionnalités écologiques et paysagères (transversalité avec les enjeux touristiques). Des paysages en lien avec le contexte naturel.

**Objectif 3: Sensibiliser et communiquer sur les rôles et la nécessité de la conservation de la continuité des corridors ripicoles**

**Sous-objectifs :**

- Apporter de la connaissance aux usagers et acteurs locaux sur le rôle de la ripisylve
- Maintenir une bonne qualité de la biodiversité ripisylvatique ;
- Concilier les enjeux de biodiversité avec les enjeux de développement local.

**Enjeux : Permettre la continuité écologique (espèces aquatiques et des sédiments) et le bon fonctionnement des cours d'eau, approche longitudinale et transversale**

**Objectif : Préserver les habitats et les espèces aquatiques et riveraines**

**Sous-objectifs :**

- Rendre les ouvrages transparents ;
- Permettre au cours d'eau de retrouver un espace de liberté.



Il est précisé que ces objectifs doivent prendre en compte les usages et activités présents le long des cours d'eau (irrigation, pêche, hydroélectricité, etc.)

En lien avec cet atelier, trois points ont été soulevés :

- Problématique liée à l'épandage d'azote qui doit se faire en l'hiver). Il est fait remarquer que des forêts sont déclarées en zone d'épandage.
- Problématique liée à la pente : réglementairement lorsque la pente dépasse 15 - 18 %, on ne peut plus épandre du fumier.
- La volonté de permettre à tous les usagers d'avoir accès et de pouvoir bénéficier de l'eau des rivières

## **ACTIVITE DE LOISIR ET DE TOURISME**

**Enjeux : Limiter l'impact négatif du tourisme et des loisirs sur les milieux naturels et l'espace en général**

**Objectif : Permettre aux citoyens du territoire ainsi qu'aux visiteurs d'avoir une meilleure connaissance du territoire et des enjeux de préservation de l'environnement**

### **Sous-objectifs :**

- ➔ Cibler les organisateurs d'activités de pleine nature pour permettre une communication et sensibilisation ;
- ➔ Redonner une place à l'environnement, l'espace, le territoire vis-à-vis des usagers ;
- ➔ Sensibiliser le Grand public (scolaires, habitants, touristes) ;
- ➔ Responsabiliser les acteurs locaux (chasseurs, pêcheurs, propriétaires, campings, etc.) afin qu'ils aient une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs devoirs ;
- ➔ Mettre en avant les valeurs du territoire, particulièrement le patrimoine naturel et culturel, auprès des habitants et des visiteurs du territoire.

**Enjeux : Désamorcer les conflits d'usages liés aux activités de loisir et de tourisme**

**Objectif : Mettre en place une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction des enjeux de protection des milieux**

### **Sous-objectif :**

- ➔ Identifier les sites à enjeux, les périodes et les espèces sensibles à la fréquentation touristique.



### Objectif 3 : Orientation du tourisme vers la découverte et gestion de la fréquentation

#### Sous-objectifs :

- Accompagner les activités de loisir et de tourisme vers des démarches respectueuses et durable de l'environnement ;
- Assurer une veille sur le développement de certaines activités ;
- Eviter une consommation de l'espace trop invasive par les activités de tourisms et de loisir.

#### AGRICULTURE, PASTORALISME ET FORET

#### Enjeux : Assurer le maintien des terrasses et des béalières

#### Objectif : Valoriser le patrimoine culturel et architectural d'un territoire de pente

#### Sous-objectifs :

- Conserver les murs de soutènement des terrasses ;
- Valoriser les produits locaux respectueux des équilibres écologiques ;
- Engager des aides pour le développement des circuits court (la pomme de terre « les échamps de l'Eyrieux ») ;
- Remise en état des béalières et autoriser leur fonctionnement.

#### Enjeux : Maintenir des milieux ouverts

#### Objectif : Maintenir les milieux ouverts et la diversité des prairies en poursuivant et améliorant la gestion agropastorale et en mesurant ses effets sur les habitats

#### Sous-objectifs :

- Encourager le maintien et l'implantation d'activités et de pratiques contribuant à l'entretien et à la gestion des milieux (pâturage, fauche, etc.), de façon durable ;
- Maintenir le pastoralisme ;
- Réguler l'utilisation de traitements pour les troupeaux ;
- Améliorer les connaissances scientifiques et mettre en place un suivi de la dynamique de végétation et de la qualité des milieux.

Certains éleveurs ont appuyé la problématique du loup qui représente une véritable menace selon eux sur les activités pastorales du territoire et donc sur les pratiques et la biodiversité qui en découlent (maintien des milieux ouverts). Même si l'espèce n'a pas encore été contactée et vue sur le site B6, il est important pour les agriculteurs d'anticiper son arrivée. Il a également été évoqué la complexité de la réglementation, qui selon certains représente un frein à la mise en œuvre de leur activité.



## Enjeux : Accessibilité au foncier

**Objectif : Faciliter l'accès au foncier agricole ainsi qu'au foncier forestier**

### Sous-objectifs :

- Favoriser les groupements fonciers pastoraux ;
- Valoriser les biens sans titre ;
- Réserves d'eau pour l'agriculture (accès et usages).

## Enjeux : Pérenniser les châtaigneraies ardéchoises et leurs productions

**Objectif : Maintenir et développer la castanéculture**

### Sous-objectifs :

- Entretien des futaies et vergers existants et conserver des variétés locales ;
- Mettre en place des moyens pour restaurer les parcelles touchées par le cynips ;
- Etat des lieux et suivis des nouvelles espèces invasives impactant l'agriculture locale (drosophile suzuki) ;
- Mettre en place une veille sur l'abeille noire (peut être prise comme espèce parapluie) ;
- Faire un suivi sanitaire des vergers et taillis, généraliser des méthodes de prophylaxie (c'est-à-dire prévenir l'apparition ou la propagation des maladies) pour tous les acteurs concernés.

## Enjeux : Gestion environnementale des habitats forestiers

**Objectif : Favoriser une gestion sylvicole compatible avec l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et favorable aux espèces d'intérêt communautaire liées aux forêts**

### Sous-objectifs :

- Favoriser le développement naturel d'une forêt jusqu'à la sénescence ;
- Favoriser une gestion extensive des habitats forestiers (éviter les coupes-rases, supprimer les petites parcelles de Douglas, réguler les traitements phytosanitaires).

M. Chouteau clôture la journée.

Fin de la séance à 17h40.

